

Notre-Dame-de-la-Merci

La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci se situe à 50 km au nord de Saint-Jérôme, entre Rawdon et Saint-Donat. La rivière Dufresne, les nombreux plans d'eau et les montagnes avoisinantes occupent des fonctions importantes en matière de plein air (Commission de toponymie du Québec, 2012). À cet effet, Notre-Dame-de-la-Merci a développé son propre créneau économique qui s'articule autour du récréotourisme d'aventure, écologique et durable (CIMA+, 2014). Son aménagement se concentre autour d'un centre plus urbain, muni de petits commerces et de lieux publics nécessaires au développement de la population et à son bien-être. Enfin, selon l'ISQ (2021), la variation projetée entre 2020-2041 est évaluée à -16,2 %.

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent environ une superficie de 294 ha (carte 4.4), alors que les milieux humides de priorité 1, 2 et 3 compris dans ces zones recouvrent 12 % (35 ha) de cette superficie. L'objectif de conservation de 99,5 % des MHH à l'extérieur du périmètre d'urbanisation impliquerait théoriquement une perte potentielle approximative de 0,2 ha de milieux humides. Aussi, une grande quantité de terres du domaine de l'État sont présentes sur le territoire de cette municipalité, ce qui a un impact sur les possibilités de ZFPD.

Quelques milieux humides localisés en bordure des sentiers de véhicules tout-terrain pourraient être restaurés selon la municipalité.

Périmètre d'urbanisation

Quelques ZFPD ont été identifiées dans le périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-la-Merci, mais selon la municipalité, peu de projets de développement sont prévus dans les prochaines années. En effet, il est prévu de développer un projet d'écocentre et de revalorisation des matières au nord du périmètre d'urbanisation, mais celui-ci n'entre pas en conflit avec un MHH. Un autre projet de parcs, de sentiers de randonnée et de jardins communautaires est prévu dans « l'aile » sud-est du périmètre d'urbanisation. Selon la municipalité, ce projet aussi ne devrait pas entrer en conflit avec un MHH.

Les milieux humides retrouvés dans les ZFPD du périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-la-Merci sont tous localisés près de la limite de la grande affectation. Il y en a un complètement au nord, d'autres qui longent la limite est et un plus petit dans la portion sud-ouest du périmètre d'urbanisation (carte 4.4). Quelques-uns ont obtenu une priorité 1 de conservation, alors que d'autres sont de priorité 2 ou 3. Ceux ayant reçu une priorité 1 rendent des services écologiques majeurs. En effet, ils retiennent les eaux lors des crues ou lors des sécheresses, alors que des zones inondables se trouvent à moins de 200 m. Ceux ayant une priorité 2 de conservation permettent aussi de retenir les eaux pour prévenir les inondations, mais sont plus distancés des zones inondables. Enfin, quelques petits milieux humides retrouvés au centre du périmètre d'urbanisation sont de priorité 3. Ces derniers sont toutefois retrouvés en bordure d'un petit cours d'eau. La protection légale des bandes riveraines assure donc la protection de ces milieux humides.

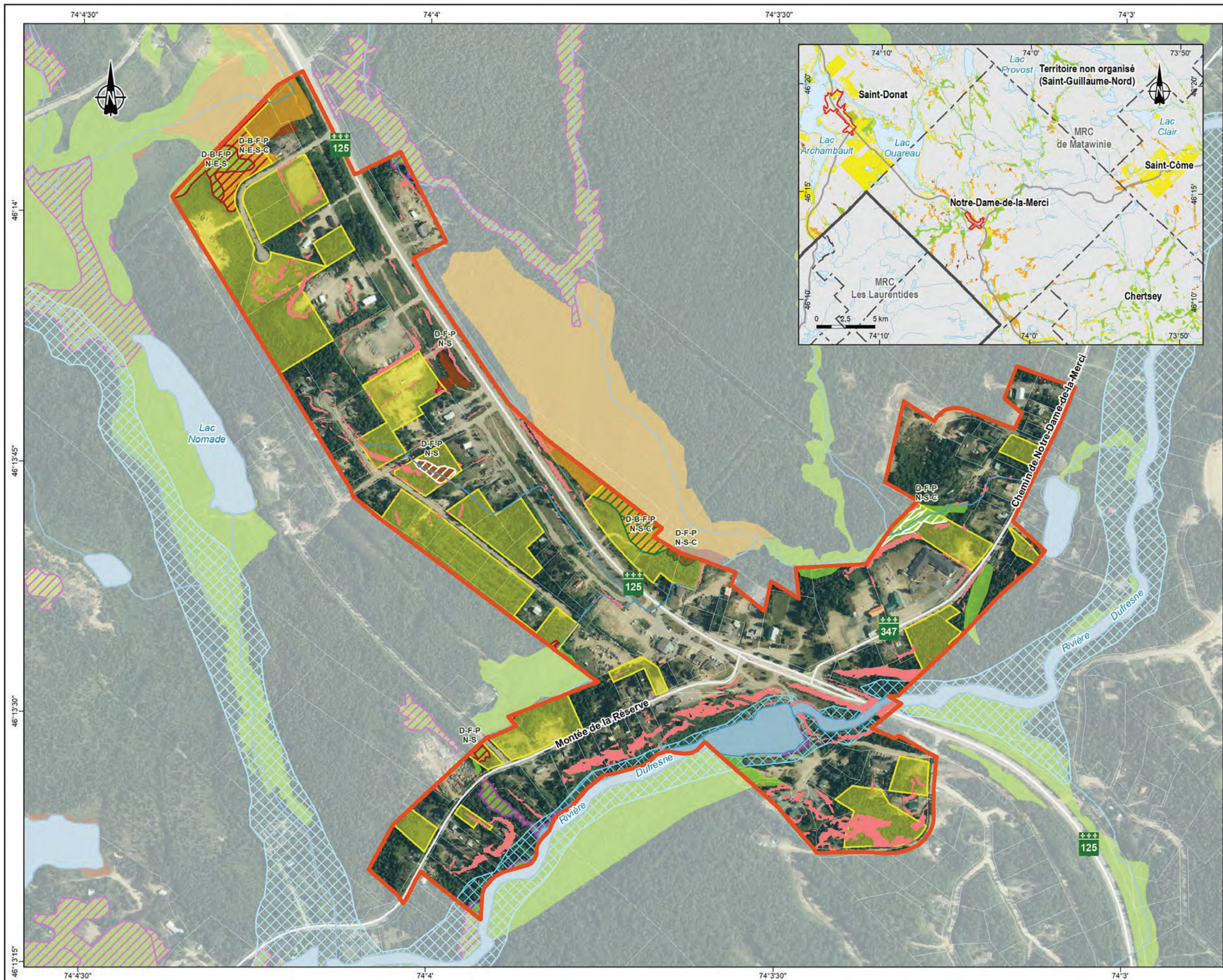
Bien que peu de projets soient planifiés ou en cours dans le périmètre d'urbanisation, il y a quelques milieux humides pour lesquels l'évitement ou la minimisation ne peut être garanti. Ces milieux sont notamment localisés complètement au nord, en bordure même d'une rue déjà construite. Il faut donc en rentabiliser l'investissement et éviter un éparpillement de l'urbanisation plus éloignée des services du village. D'autres milieux humides se retrouvent en bordure du périmètre d'urbanisation et touchent

minimalement à des zones à fort potentiel de développement. Ces milieux seront visés par la minimisation des impacts si du développement ou des activités durables avaient lieu à proximité. Aucune superficie ne devrait cependant être perdue. Les autres milieux humides, surtout ceux retrouvés en rive des cours d'eau, sont visés par l'évitement, parce qu'ils sont protégés par la bande riveraine et qu'ils sont importants pour la qualité du réseau hydrique.

Le tableau 4.4 rassemble les données quantitatives sur l'adéquation entre la population attendue et la superficie disponible, de même que les choix de conservation des MHH réalisés dans ce contexte.

Tableau 4.4 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-la-Merci

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	20
Nombre de milieux humides dans ces zones	12
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	2
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	10
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	18
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	3
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	3
Nombre de milieux humides visés pour du développement	6



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D** Conservation de la diversité biologique
- B** Brise-vent naturel et écran solaire
- F** Filtre contre la pollution
- P** Qualité du paysage
- N** Régulation du niveau de l'eau
- E** Rempart contre l'érosion
- S** Rétention des sédiments
- C** Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-la-Merci

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021
Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-4_dd_NotreDameMerci_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.4